

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 26 août 2024**

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six août
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
21 août 2024

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe – DUBREUIL Joëlle -
SCANZAROLI Jean-Luc - Jean-Marie MORLET - RISPINCELLE Josiane - Danièle ZOËTTEMELK –
Philippe LEFRANÇOIS -

Absents représentés : Bérangère LONGUET par Jean-Marie MORLET - Bruno MERLIN par Joëlle DUBREUIL -
SALAMONE Célestin par Josiane RISPINCELLE -

Absentes excusées : Carole BARRANGER - Lydie ZITOUNI

Secrétaire de séance: Joëlle DUBREUIL

2024 -26 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Madame la Comptable des Finances
Publiques de Meaux, pour décision d'admission en non-valeur d'un montant total de 0,20 €.
Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, l'admission en non-valeur doit faire l'objet de
l'émission d'un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTÉ**
l'admission en non-valeur par mandat au compte 6541 d'un montant total de 0,20 €.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme à l'original

Mis en ligne le :

28 AOUT 2024

Fait à Germigny l'Évêque, le 26 août 2024

Le Maire,
Aline MARIE-MELLARE

